

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 573

présenté par
M. Goldberg

ARTICLE 12

À la seconde phrase de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« le département »

les mots :

« la région Île-de-France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sauf à indiquer de manière fortuite ou prématurée qu'il n'y aura plus qu'un seul département dans l'aire métropolitaine, il convient de laisser le soin au préfet de région de dénoncer si besoin est la convention signée avec la métropole.